

Documents de planification préalable des soins de santé couramment utilisés dans l'État du Queensland

La directive de planification préalable des soins de santé

(Advance Health Directive)



Il s'agit d'un document juridique conçu pour faire valoir vos décisions et indiquer vos futurs soins de santé pour des situations spécifiques où vous pourriez être dans l'incapacité de prendre des décisions et de communiquer. Il doit être signé par votre médecin, un représentant légal et un témoin. Des formulaires sont disponibles sur le site justice.qld.gov.au.

La procuration perpétuelle (Enduring Power of Attorney)



Il s'agit d'un document juridique qui habilite une ou plusieurs personne(s) de votre choix à prendre des décisions importantes pour vous si vous êtes dans l'incapacité de le faire vous-même. Il doit être signé par un représentant légal ainsi que la ou les personne(s) de votre choix. Des formulaires sont disponibles sur le site justice.qld.gov.au. Vous pouvez aussi vous adresser à votre avocat ou au Curateur public.

La déclaration de choix (Statement of Choices)



Ce document se focalise sur vos souhaits, vos valeurs et vos convictions. Il peut aider vos proches à prendre des décisions médicales pour votre compte, selon les besoins. Il vise à vous tranquilliser, ainsi que vos proches. Il doit être signé par un médecin. Des formulaires sont disponibles sur le site mycaremychoices.com.au. Vous pouvez aussi en parler à votre généraliste ou au Bureau chargé de la planification préalable des soins de santé.

Le Bureau chargé de la planification préalable des soins de santé

Le Bureau chargé de la planification préalable des soins de santé, Queensland Health, est un service gratuit et confidentiel pour tous les résidents de l'État du Queensland. Son but est de faciliter le processus de planification préalable des soins de santé, y compris :

- Fournir des kits et des formulaires d'informations sur la planification préalable de soins de santé
- Vous conseiller sur les personnes/entités auxquelles s'adresser dans votre localité au sujet de la planification préalable des soins de santé
- Ajouter les copies de vos documents de planification préalable de soins de santé à votre dossier médical auprès de Queensland Health
- Répondre à toutes vos questions au sujet de la planification préalable des soins de santé

Contactez le Bureau chargé de la planification préalable des soins de santé :

- ☎ 1300 007 227
- 📠 1300 008 227
- ✉ PO Box 2274, Runcorn Qld 4113
- @ acp@health.qld.gov.au
- 🌐 mycaremychoices.com.au

Un service d'interpréariat est à disposition aux heures d'ouverture du bureau pour vous fournir des informations et des ressources sur la planification préalable des soins de santé dans l'État du Queensland :

Appelez le 13 14 50



Interpreter

- Indiquez la langue que vous parlez
- Demandez à être transféré(e) au Bureau chargé de la planification préalable des soins de santé, au **1300 007 227**.

Mes soins, Mes choix

French

Dans le cas où vous seriez subitement victime d'une blessure ou si vous tombiez gravement malade, comment le personnel médical pourrait-il savoir quels sont vos souhaits en matière de soins de santé ?



Prenez la situation en main et planifiez vos soins de santé futurs

mycaremychoices.com.au

OACP

Statewide Office of Advance Care Planning



Queensland
Government

Qu'est-ce que la planification préalable des soins de santé ?



La planification préalable des soins de santé vise à établir vos préférences en matière de soins de santé futurs et à les communiquer. Les plans préalables des soins de santé sont utilisés pour des situations où vous seriez dans l'incapacité de vous exprimer.

La planification préalable des soins de santé est volontaire et peut impliquer :

- Des réflexions et des discussions avec des personnes de confiance sur vos valeurs, vos options en termes de soins de santé et vos choix de qualité de vie
- La désignation d'une ou de plusieurs personne(s) pour être votre ou vos mandataire(s) et parler en votre nom, selon les besoins
- La documentation de vos préférences en matière de soins de santé.

De même que pour un testament, la planification préalable des soins de santé fait simplement partie de vos plans d'avenir.

Pourquoi planifier à l'avance ?



La planification préalable des soins de santé peut assurer :

- Que le traitement et les soins que vous recevez correspondent à vos souhaits
- Que vos proches savent ce que vous souhaitez s'ils doivent prendre des décisions pour votre compte
- Que les décisions en matière de soins de santé ne sont pas prises uniquement en cas de crise.

Vous êtes prêt(e) à démarrer la planification ?

Étape 1 – Discussion



Il n'est pas nécessairement aisé de discuter de ce que vous pourriez souhaiter si vous tombiez gravement malade, mais cela peut vous apporter ainsi qu'à vos proches une certaine sérénité s'ils connaissent vos souhaits.

Après avoir réfléchi à vos préférences en matière de soins de santé futurs :

- Discutez de votre état de santé avec votre médecin et de son évolution possible à l'avenir
- Parlez de vos préférences en matière de soins de santé avec votre famille et vos proches
- Demandez à une ou plusieurs personne(s) de confiance d'être votre ou vos mandataire(s) afin de prendre des décisions en votre nom si cela s'avérerait nécessaire.

Étape 2 – Enregistrement



Enregistrez vos préférences et vos décisions en remplissant un ou plusieurs des documents suivants :

- La directive de planification des soins de santé
- La procuration perpétuelle
- La déclaration de choix.

Téléchargez ces documents gratuitement, depuis le site mycaremychoices.com.au

Étape 3 – Communication



Veillez à ce que vos proches connaissent vos souhaits documentés en matière de soins de santé et assurez-vous qu'ils peuvent y accéder.

Communiquez vos choix :

- Remettez des copies de vos documents à vos proches (par exemple, des membres de votre famille, des amis proches, votre ou vos mandataire(s)) et vos prestataires de soins de santé (par exemple, votre généraliste)

ET

- Remettez des copies de vos documents au Bureau chargé de la planification préalable des soins de santé afin de les ajouter à votre dossier médical auprès de Queensland Health (**voir le verso pour les options possibles**).
- Téléchargez vos documents dans votre dossier de santé (« My Health Record ») sur le site myhealthrecord.gov.au

Étape 4 – Réexamen



Il est important de réexaminer régulièrement vos documents de planification préalable des soins de santé, notamment si votre état de santé change ou si vous souhaitez modifier vos préférences en matière de soins de santé.

